



MAIRIE
DE
BRISCOUS
64 240

**Arrêté interdisant le stationnement au droit du chantier
de la RD n°351 dite Chemin du Village
N° A142-2026**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,
Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'il convient d'interdire le stationnement au droit du chantier sur une partie de la RD n°351 dite chemin du village, **durant la période comprise entre le jeudi 08 octobre 2026 et le mardi 22 octobre 2026 inclus**, pour des travaux de branchement AEP, réalisés par la société CBTP.

ARRETE :

ARTICLE 1 : Des travaux de branchement AEP, réalisés par la société CBTP sont prévus sur une partie de la RD n°351 dite chemin du village. Ces travaux s'effectueront **durant la période comprise entre le jeudi 08 octobre 2026 et le mardi 22 octobre 2026 inclus**

Par conséquent, le stationnement sera interdit au droit du chantier.

ARTICLE 2 : La société CBTP, représentée par M. Ellande BERROUET, domiciliée route de Béhobie 64700 BIRIATOU, effectuant les travaux sera chargée de la signalisation, de l'information auprès des riverains, de la mise en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE 3 : Affichage et Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Hasparren,
- La société CBTP
- le responsable des services techniques.
- le conseil départemental des Pyrénées Atlantiques

BRISCOUS le 14 septembre 2026

Le Maire,

Pascal JOCOU



Téléphone : 05.59.31.70.90 Télécopie : 05.59.31.77.07

Courriel : mairie@briscous.fr

Site : <http://www.briscous.fr> ou <http://www.beskoitze.fr>